



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 49653

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur les difficultés rencontrées par les entreprises multiservices qui emploient des personnels en multisalariat en temps partagé. Nombre de ces entreprises se plaignent du fait que certains des ces salariés se livrent, notamment dans le domaine des services à la personne à une concurrence déloyale en utilisant leurs relations avec des clients de leur entreprise pour proposer leurs services directement dans le cadre des chèques-emploi service. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière, le cas échéant, par l'adoption de règles précises concernant le multisalariat dans le cadre des textes à venir sur l'emploi et la cohésion sociale et l'interdiction de toute concurrence déloyale en la matière, comme cela est prévu, par exemple, par la proposition de loi n° 86, adoptée par le Sénat et enregistrée à l'Assemblée nationale le 17 juillet 2002.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Gouvernement sur les difficultés rencontrées par les entreprises de multiservices qui emploient des personnels en multisalariat en temps partagé et plus particulièrement les situations de concurrence déloyale nées d'une relation d'emploi direct entre un salarié et un client de l'entreprise, notamment dans le secteur des services à la personne. En droit positif, l'employeur peut insérer une clause de non-concurrence dans le contrat de travail conclu avec son salarié. Pour être valable, cette clause de non-concurrence ne doit pas avoir un champ professionnel tel qu'elle place le salarié dans l'impossibilité absolue d'exercer de façon normale une activité conforme à ses connaissances et à sa formation et doit être limitée dans le temps ou l'espace. Cette proposition paraît dès lors adaptée pour résoudre les difficultés signalées par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49653

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8287

Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4222